



**Marie Lemay Lachance, avocate**

Directrice, affaires réglementaires et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [marie.lemaylachance@energir.com](mailto:marie.lemaylachance@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDÉ**

Le 19 septembre 2024

M<sup>e</sup> Carolina Rinfret

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024**

**Notre dossier : 312-01036**

**Dossier Régie : R-4257-2024**

---

Chère consœur,

Énergir dépose la pièce révisée Énergir-Q, Document 10, dans laquelle le tarif de réception proposé, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024, pour la Ville de Québec, est modifié pour tenir compte du fait que la contribution du producteur n'a pas été reçue au moment anticipé, c'est-à-dire, au cours de l'année financière 2023-2024.

Énergir laisse à la Régie de l'énergie la discrétion de rendre une décision avant le 1<sup>er</sup> octobre 2024, afin de réviser le tarif provisoire approuvé par la décision D-2024-091 ou voir, si elle juge préférable, de réviser ce tarif dans la décision finale qu'elle rendra au présent dossier et alors, laisser Énergir corriger la facturation de façon rétroactive, si cela était requis.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Marie Lemay Lachance*

Marie Lemay Lachance

MLL/nv

p.j.